

HONORAIRES

1) ADMINISTRATION DE BIENS

1-1/ GESTION IMMOBILIERE POUR LE MANDATAIRE :

- Gestion simple: 8,37 % H.T. des sommes encaissées soit 10,05 % TTC.
- Garantie des loyers impayés et de la détérioration immobilière : 2,92 % H.T. des sommes encaissées soit 3,50% TTC
- Rédaction de la déclaration annuelle des revenus fonciers TTC 50 €uros Représentation à assemblée générale TTC 100 €uros

1-2/ SYNDIC DE COPROPRIETE GESTION NORMALE: Sur devis le prix ne pouvant être déterminé qu'en fonction du nombre de lots, des équipements existants (chauffage collectif, ascenseurs, espaces verts, compteurs divisionnaires etc.) et des demandes spécifiques des copropriétés (notre tarif évoluant dans une fourchette située entre 150 et 230 € par an et par lots). PRESTATIONS PARTICULIERES - Selon les conditions particulières du contrat de syndic

2) VENTES (sauf convention particulière)

2-1) HABITATION : Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur. Les prix affichés comprennent les honoraires.

Jusqu'à 75 000 € : 10 % - de 100 001 € à 150 000 € : 7% -de 230 001 € à 300.000€ 6% - de 75 001 € à 100 000 € : 9% - de 150 001 € à 230 000 € : 6,5%

- Au-dessus de 300.001 € 5 %

2-2) COMMERCIAL: Honoraires à la charge du preneur: 8 % TTC

2-3) TERRAIN: 20.000 €TTC forfaitaire

3) HONORAIRES DE LOCATION

3-1/LOCATAIRE: - Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail (*):

12 €/m² en zone très tendue 10 €/m² en zone tendue

8 €/m² pour le reste du territoire Etat des lieux d'entrée : 3 €/m² (**)

3-2/ PROPRIETAIRE: (*) - Visite - Constitution du dossier - Rédaction du bail (*): 7%TTC du loyer annuel hors

(*) Les honoraires locataires ne peuvent être supérieurs aux honoraires propriétaires (**)

ETAT DES LIEUX (Maisons - appartements de plus de 100 m²): Huissiers (½ locataire ½ propriétaire).

3-3/ ETABLISSEMENT ET REDACTION ETAT DES LIEUX (seul) : 150 € TTC jusqu'au 2 pièces + 50 € par pièces supplémentaires.

<u>4)</u> BAUX COMMERCIAUX ____4-1 /REDACTION BAIL COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL - Initial ou renouvellement TTC (à la charge du preneur) 1 000,00 €uros + frais enregistrement éventuels - Avenant d'augmentation TTC (à la charge du locataire) 380,00 €uros + frais enregistrement éventuels

4-2/ LOCATION COMMERCIAL et PROFESSIONNEL: 35 % TTC. du loyer annuel hors charges (locataire)